

INGRANDES SUR LOIRE, LE FRESNE SUR LOIRE

LA PIERRE DE BRETAGNE

Qu'était-elle ? Où était-elle ?

(Jean Ménager)

Les Ingrandais et les Fresnois auraient oublié depuis longtemps l'existence de cette pierre, si la rue qui sépare les deux communes et les deux départements, de par son appellation, n'en avait conservé le souvenir. Souvenir d'ailleurs vague, la plupart des intéressés, si tant est que l'histoire les passionne, seraient bien incapables d'en dire quoique ce soit, une minorité évoquerait l'existence éventuelle d'une quelconque pierre, plantée on ne sait où et depuis on ne sait combien de temps, les autres parleraient d'un rocher de belles dimensions, planté en Loire à une quinzaine de mètres en aval de la frontière et que le fleuve consent à nous laisser entrevoir lorsqu'un été particulièrement chaud abaisse anormalement son niveau. Les deux affirmations sont exactes, il y avait bien une pierre, et il y a bien un rocher.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est bon de préciser un point d'histoire d'où découle vraisemblablement l'existence de cette fameuse pierre.

Au IXème siècle, les Bretons venus quelques siècles plutôt de Grande Bretagne, quittent leur point de chute sur le continent, constitué à peu près par ce qui est maintenant le Finistère et les Côtes du Nord, et animés d'une invraisemblable boulimie filent victorieusement en direction de la Normandie, ramassent au passage le Comté de Rennes, attaquent le Sud, s'emparent du Morbihan, du Comté de Nantes, traversent la Loire, empochent le Pays de Retz, et viennent chercher des poux dans la tête des Angevins ou assimilés. Et comme tout cela n'est pas suffisant à leurs yeux, pour prévenir tout retour offensif des Francs ou plus exactement des Carolingiens, les Bretons sous la conduite de Nominoë qui n'a pas encore droit au titre de roi mènent un raid offensif, parfaitement réussi jusqu'à Chartres. Heureusement Nominoë eut le bon esprit de passer brutalement de vie à trépas, laissant pour lui succéder son fils Erispoë, premier roi des Bretons (Pierre Jakez Hel

ias dixit). De telles annexions, si rapidement réalisées, devaient être difficiles à assimiler et nécessitaient une pause. C'est ce qui se produisit.

En 851 Erispoë et Charles le Chauve le Carolingien signaient le traité d'Angers (2) . Les historiens locaux qui relatent ce fait succombent au chauvinisme en nous précisant que ce traité eut pour objet de fixer les limites de la Bretagne et de l'Anjou à Ingrandes. En fait ce traité traçait les frontières de la Bretagne, Ingrandes, ou ce qui en tenait alors lieu n'étant que l'aboutissement de celles-ci sur la Loire; ce traité, comme tous les autres, ne fut nullement respecté, et les guerres recommencèrent à plaisir. Il faudra attendre six siècles et demi pour que la paix (militaire) règne par la réunion de la Bretagne à la France. Quant à la paix civile, la petite histoire nous apprend que la frontière artificiellement maintenue, constituera une source de violences difficilement imaginables. Seule la révolution de 1789 y mettra fin, sans

pour autant supprimer complètement les différences en deçà et au-delà de la frontière, devenue limite de département.

Revenons à notre « Pierre ». Du IX^{ème} siècle au XI^{ème} siècle, pas de nouvelles. Célestin Port, dans la première édition de son dictionnaire nous apprend « que les chroniques dès le XI^{ème} siècle mentionnent la fameuse « Pierre » qui figure sur la carte de 1579 et qui se trouve encore en place entre les deux départements ». Remarquons en passant qu'en 1878, date de la parution du dernier tome du dictionnaire, il y avait belle lurette que la Pierre d'Ingrandes n'existait plus. La cause semble entendue, au XI^{ème} siècle la Pierre existait. Il faut remarquer, toutefois, que le bulletin paroissial d'Ingrandes, publié en 1909, s'enrichissait d'une chronique historique au sens local du terme, fort intéressante dont le rédacteur devait être probablement le curé de l'époque, l'abbé Grasset,(1), qui puisait lui-même dans les papiers de l'abbé Rousseau, curé d'Ingrandes, pendant une quarantaine d'années au début du XIX^{ème} siècle, riches en témoignages et malheureusement disparus. C'est un tout autre son de cloche. Dans ce bulletin, il est relaté à ce sujet :

« Il est hors de doute que le site de notre paroisse a du être peuplé de très bonne heure.
« Cet amas rocheux qui s'étend sur la rive droite, sur un kilomètre de long, donnait seul,
« un accès facile et solide aux rives du fleuve, entre deux dépressions de terrains
« accessibles aux moindres crues. Aussi le nom de Pierre d'Ingrandes se voit dans les
« plus vieux documents : on le voit dans une charte du XI^{ème} siècle.

Laissons à l'autorité ecclésiastique locale d'alors, la responsabilité d'une telle affirmation, tout en reconnaissant son bien fondé en ce qui concerne « l'amas rocheux » qui constitue l'unique coin réellement hors d'eau en bordure immédiate du fleuve, sur la rive droite entre la Possonnière et Ancenis.

Au fil des temps divers documents émanant pour la plupart de voyageurs révèlent l'existence de la Pierre de Bretagne. En 1517, le Cardinal du Vatican dit d'Aragon passe à Ingrandes. Dans sa nombreuse suite son secrétaire, le Chanoine Antonio de Beatis écrit :

« Le 4 octobre nous allâmes à déjeuner à Saint Georges à 4 lieues d'Ancenis. Sur la
« Loire, on rencontre la petite ville d'Ingrandes dans laquelle on voit un énorme rocher
« qui termine la Bretagne et marque le commencement de la France.

Le bulletin paroissial d'Ingrandes de mars-avril 1971 contient un article de Monsieur l'Abbé Pouplard qui après avoir été peu de temps vicaire à Ingrandes fut nommé archiviste diocésain, poste qu'il occupe toujours. On y lit textuellement ceci :

« Ce rocher, plusieurs cartes anciennes en font mention ; des cartes de 1573 et 1591
« portent l'inscription suivante (en latin) « ce rocher sépare les confins de la Bretagne et
« de l'Anjou. Le dessin qui est tracé est malaisé à interpréter : on distingue posée sur une
« butte, une masse aussi large que haute, en partie ronde comme un cylindre, en partie
« taillée en lame de couteau, mais tout cela est bien imprécis. Un énorme rocher dit le
« chanoine italien, une grande pierre fort remarquable écrit un voyageur en 1637 ».

Une carte de l'Anjou datée de 1575 représente la Pierre de Bretagne comme un monument situé sur le bord de la Loire, construit sur un tertre.

La vue d'Ingrandes de 1695 de la collection Gaignières s'arrête très exactement à la rue Pierre de Bretagne. Au premier plan le dessinateur fait apparaître deux cylindres surmontés chacun d'un autre cylindre beaucoup plus petit, situés en face de l'ancien cimetière dont il sera parlé ci-après. Le tout en bordure de Loire. Précisons qu'à cette époque, la rive du fleuve n'était pas construite et que le grand cimetière était en bordure de la rue d'en bas longeant la Loire. Quant aux deux cylindres surmontés d'un plus petit, ils évoquent de façon frappante les figurations portées sur les cartes de 1573 et 1591. Mais le dessin de Gaignières fait état de deux cylindres et tous les documents relatent l'existence d'une pierre et non de deux. Au moins la vue de 1695 aura le mérite de nous familiariser avec l'implantation éventuelle de la Pierre de Bretagne sur le territoire d'Ingrandes.

Dans son histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, dom Pierre MORICE, religieux bénédictin parle en 1750 des bornes mises en place entre la France et la Bretagne par le traité d'Angers et dont il a été parlé plus haut.

Dans le second tome de son dictionnaire historique et géographique de la Bretagne, daté de 1779, OGEE, Ingénieur géographe dit :

« Ingrandes, petite ville sur la rivière de Loire à 11 lieues $\frac{3}{4}$ de Nantes et à 6 lieues $\frac{1}{2}$
« d'Angers et à 22 de Rennes. Elle est moitié en Bretagne et moitié en Anjou. On y voit
« au milieu une grosse pierre qui sert de borne pour la séparation des deux provinces. Elle
« se nomme la Pierre d'Ingrandes. C'était là qu'on donnait jadis les exploits de sentences
« et qu'on y ajournait les parties plaidantes.

Dans l'histoire de Bretagne par Arthur LEMOYNE de la BORDERIE éditée en 1848, on trouve les lignes suivantes extraites des pages 519 et 523 sur les LER'HS bretons :

« Ce sont des pierres levées, monuments particuliers aux Bretons et communs à toutes les
« branches de la race bretonne, fréquents en Pays de Galle, dans la zone occidentale
« d'Angleterre occupée jusqu'au X^{ème} siècle par les Bretons. Le nom qu'on leur donne
« LEC'H (prononcer LER'H) est traduit dans le dictionnaire cambrien de DACIES =
« LECH'H = tapis ; LECH latelra. En combinant ces deux sens, c'est une pierre sous
« laquelle on cache quelque chose, ce qui convient bien à un monument funéraire etc....Il
« en existe en la commune de CRACH (canton d'Auray) au pied d'une éminence dite
« Montagne de justice » parce qu'il s'y trouvait jadis un gibet féodal. On en trouve dans
« de nombreux autres endroits en Bretagne. LER'HS hauts ou bas, hauteur variant de
« 80cms à 1 mètre, 2 mètres 50, 3 mètres ou plus. Certains sont antérieurs à l'an 800.
« Mais les écritures que l'on rencontre sur certains d'entre eux dénoncent le IX^{ème}
« siècle. Les LER'HS bas atteignent au plus 80 centimètres de hauteur et sont souvent
« moins élevés. Ils ressemblent à des bornes au sommet arrondi, parfois même à de
« grosses boules tronquées plutôt qu'à des piliers ou à des pyramides. Ils sont
« innombrables autour des églises et dans les cimetières. Il en existe plus de 150 dans le
« département du Morbihan (dans la première moitié du 19^{ème} siècle). Il est bon d'insister

« sur ces curieux monuments spéciaux à la race bretonne, inconnus en France, hors de
« Bretagne et qui en Angleterre existent seulement dans le Pays de Galle et dans quelques
« autres parties de l’Ile où les Bretons insulaires conservèrent longtemps au Moyen âge
« leur indépendance, leur langue et leur existence nationale. Quelques archéologues
« pensent que ces piliers ou pyramides désignés aujourd’hui sous le nom de LER’HS ne
« sont pas tous des monuments funéraires, que certains d’entre eux sont des bornes
« d’héritage, d’autres des pierres de souvenir dressées en l’honneur de quelque grand
« évènement. Il semble bien que les LER’HS bas pourraient bien entrer dans cette
« catégorie.

OU ETAIT ELLE ?

Le classement des archives anciennes de la commune d’Ingrandes mit à jour quelques documents d’Ancien régime, rescapés des destructions dues aux guerres de Vendée, de la Chouannerie, à l’usure du temps et au désordre inhérent à la deuxième guerre mondiale. Parmi ces documents, un nous intéresse particulièrement, contenant accessoirement des renseignements sur la question posée ici.

Il s’agit du bail de 99 ans consenti par les paroissiens d’Ingrandes le 14 janvier 1759 au profit de Michel Marin de RASPILLER, écuyer, conseiller du Roi et son contrôleur au contre-mesurage du sel à la Pointe (Bouchemaine) pour l’établissement d’une verrerie. La pièce est suffisamment explicite et mériterait la rédaction d’une note mettant en lumière le véritable « racket » dont ont été victimes les Ingrandais de la part de l’Ecuyer, d’autant plus qu’il s’agit d’un cimetière désaffecté il est vrai et dont quelques parties avaient déjà été mises à la disposition des particuliers pour y élever des constructions dès la fin du XVIIème siècle. Une parenthèse est nécessaire ici pour la compréhension de l’affaire qui nous préoccupe. A défaut de plan ancien d’Ingrandes, on peut se faire une idée suffisante de la topographie des lieux, grâce aux archives conservées à Angers du Prieuré de Villeneuve. Celles-ci débutent en 1409, mais seul un chartiste pourrait les déchiffrer. Par contre, elles deviennent compréhensibles aux simples amateurs d’histoire dès 1546, grâce aux traductions faites en français presque moderne au XVIIIème siècle. Dès 1546, elles nous révèlent l’existence à Ingrandes de deux cimetières.

Le grand cimetière situé en bordure de la rue de la Pierre de Bretagne, que le dessin de Gaignières de 1695 nous situe parfaitement avec ses tombes et sa croix de mission, lieu de rendez vous des processions paroissiales. La rue d’en bas, longeant la Loire (aucune construction en bordure du fleuve n’existe alors) permet d’y accéder. Le dessin indique à gauche, une maison enclavée dans l’emprise du cimetière, ce qui semble confirmer que dès 1695, il était désaffecté et partiellement mise en vente.

Quant au petit cimetière, il était situé à l’Ouest de l’ancienne église (démolie par les bombardements en 1944), ayant la forme d’un triangle renversé dont la pointe était approximativement devant la grande porte de l’église et la base vers le nord de la place, approximativement à la hauteur du début du parking actuel. Son emplacement est figuré sur le premier plan cadastral de 1835.

Reprenant notre bail de 1759, nous lisons ce qui suit, littéralement transcrit :

« Pourquoy lesdits habitants acceptèrent la dite proposition (d'achat du sieur RASPILLER)
« et convinrent verbalement avec le dit sieur RASPILLER que pour la dite verrie,
« circonstance et dépendance ils luy donneroient dès lors à bail emphytéotique le tesrin
« appartenant à la dite fabrique de la paroisse nommé le grand cimetière, sous la réserve
« de cinquante quatre pieds de large à prendre côté droit joignant dudit les héritiers de la
« veuve Langevin Auguste, au nord le jardin et vigne du sieur Rigault, au midi un espace
« que les dits paroissiens se sont en outre réservé pour servir de chemin qui doit avoir 21
« pieds de largeur à prendre depuis la maison de la demoiselle veuve Patas à conduire
« jusque vis-à-vis la pierre de Bretagne et quinze pieds de largeur à l'occident à prendre
« de la pierre de Bretagne avec faculté au dit sieur de RASPILLER de clore de murs à luy
« abandonné, cette convention faite pour la somme de cent livres pas an etc.....

Avançons pas à pas dans cette énigme pour essayer d'y voir clair. Remarquons d'abord que le pied, mesure de longueur d'Ancien régime dit pied français ou de roi valait 0m325, sauf différentes variantes selon les pays, ce qui expliquerait alors les différences minimales enregistrées ci après. Appliquons le tout au plan cadastral de 1835 ou à la rigueur à celui de 1944. La réserve de 54 pieds de large, soit 17m35 à prendre du côté droit, compte tenu des joignants énoncés, semble correspondre à l'espace partant de la grande rue à l'entrée des caves et y menant, sous réserve d'alignements qui seraient ultérieurement intervenus. Il faut avouer que la précision n'est pas notre fort et que pour justifier notre raisonnement, on doit faire appel à des hypothèses. Il n'en est tout de même pas moins vrai que les joignants, veuve Langevin et Rigault apparaissent dans les archives du prieuré de Villeneuve à cet endroit.

La suite transparait beaucoup plus facilement sur les plans actuels :

« En outre réservé pour servir de chemin qui doit avoir 21 pieds de largeur (6m82) à
« prendre depuis la maison de la demoiselle Patas (ladite dame non relevée sur les
« archives, mais située à contrario à l'est) à conduire jusque vis-à-vis de la pierre de
« Bretagne et quinze pieds de longueur (4m87) à l'occident à prendre de la pierre de
« Bretagne.

L'indication de ces mesures fait immédiatement penser à l'actuelle rue des Caves, autrefois appelée rue de la Verrerie, plus large à l'est qu'à l'Ouest, comme dans le bail de 1759, l'est étant d'une largeur approximative de 7m50 et l'ouest de 6m25. La rive sud de cette rue est peu rectiligne évoquant les sinuosités d'un chemin champêtre.

Alors, où se trouvait la Pierre de Bretagne ?

Le côté sud de la rue des caves étant déterminé par une ligne conduisant jusque vis-à-vis de la Pierre de Bretagne, celle-ci étant située en Bretagne, on pourrait en déduire que cette ligne s'arrêtait à la limite ouest de la rue de la Pierre de Bretagne, cette rue existant au moins dès le XVème siècle.

Par contre les 15 pieds à l'occident déterminant la largeur du passage étaient à prendre de la Pierre ? Faut-il en déduire que ces 15 pieds suivaient en direction du nord la limite est de la

rue de la Pierre ? Cette solution a un avantage, maintenir la Pierre de Bretagne et un inconvénient, son implantation à cet endroit précis aurait gêné la circulation de la rue, qui en certains endroits ne dépassaient pas 2m50 de large y compris un profond fossé transformé en torrent ravageur lors des accès d'eau descendant de la Riottière. Le style des maisons situées sur le côté gauche (en remontant) de la rue de la Pierre vis-à-vis de la rue des Caves semble bien être du XVIIIème siècle et le plan cadastral de Montrelais de 1824 indique l'implantation de ces maisons y compris l'entrée de la courette. De 1759 à 1824, il est vraisemblable que les lieux devaient être les mêmes.

La lecture des archives du prieuré de Villeneuve nous incite à envisager une autre hypothèse. Elles nous apprennent qu'il existait à cet endroit une place séparant la Bretagne et l'Anjou, sans que malheureusement on puisse en déterminer les contours d'une façon précise. La Pierre de Bretagne n'aurait-elle pas été implantée sur l'angle ouest de cette place et la frontière ne se décrochait-elle pas à cet endroit ? La notion stricte de limite précise étant plus relative sous l'Ancien Régime. Hypothèse d'autant plus plausible que cette même frontière, extrêmement découpée, ce qui faisait la joie des faux-saulniers, loin de suivre le tracé actuel de la limite des deux départements, se baladait à travers le chemin des Porteaux, suivait vraisemblablement le chemin des Guillaumières pour rejoindre le côté ouest du chemin de la Combaudière (ce fief était en Bretagne) et allait aboutir à la Charbonnerie, le lieu-dit le Corps de Garde étant révélateur.

Hypothèse que tout cela mais qui reçoit l'appui d'un document. Sur le premier plan cadastral de la commune de Montrelais daté de 1824 et conservé à la mairie du Fresne, figure la rue de la Pierre de Bretagne, côté gauche, le côté droit (Ingrandes) n'étant qu'esquissé avec les départs des rues, notamment celle de la rue des Caves. Que voit-on ? A l'entrée de la rue des Caves, il a été rajouté d'une écriture palie par le temps le mot magique de « Pierre ». C'est le témoignage d'un de nos concitoyens de l'époque qui a tenu à indiquer à l'usage des générations futures, l'endroit où se trouvait cette fameuse pierre, qui tout au long des siècles marqua une certaine différence, celle des Bretons et des Angevins. Tout n'est pas parfait dans la présente démonstration. Finalement on ne peut indiquer d'une façon précise l'implantation exacte de cette Pierre. Il n'en reste tout de même pas moins vrai, que l'approximation en la présente matière est de quelques mètres.

Ayant répondu dans la mesure du possible aux deux questions citées en sous titre, on ne peut s'empêcher d'en évoquer une troisième. Qu'est-elle devenue ? Là, tout est simple, au moins au début. Une pièce des archives communales de la commune de Montrelais nous renseigne à ce sujet, mais une fois de plus, pour saisir le pourquoi et le comment des choses, il est nécessaire de faire appel à l'histoire générale et de rechercher son imbrication dans l'histoire locale.

1789, l'euphorie règne, on abaisse plus ou moins vigoureusement, souvent plus que moins, les frontières, celle dont la Pierre de Bretagne a, pendant si longtemps était l'incarnation. Témoins les douaniers et gabelous d'Ingrandes qui ont fait la valise et de la belle manière.

Le 15 février 1790, à Pontivy se réunissaient les représentants nommés de toutes les communes de l'ex duché de Bretagne, auxquels se joignaient les représentants angevins. La

toute nouvelle commune de Montrelais, succédant à la paroisse du même nom nommait le 4 février Joseph MARTIN, un notable, pour la représenter à cette assemblée ayant pour objet « la concertation concernant les ennemis de la Révolution ». Le Conseil municipal (alors dénommé général) votait pour son délégué pour frais de route « la somme de 150 livres à prendre dans le coffre de la Fabrique (fermé par trois serrures différentes dont les clefs étaient en la possession de trois personnes distinctes) sauf à augmenter si faire se doit à raison de 12 livres par jour ». (Archives communales de Montrelais). Les membres de cette assemblée se déclarèrent « citoyens du même empire » et renonçaient à tous les privilèges provinciaux. Une délégation alla ensuite à Paris porter à la Constituante le pacte fédéral.

L'affaire était dans l'air, le 13 mars 1791, le Conseil municipal de Montrelais jugeait prématurée la demande faite par les habitants de la rue du Fresne de se voir rattacher purement et simplement à Ingrandes, tout en faisant remarquer que l'affaire était du ressort du district d'Ancenis. Depuis 1790, les autorités départementales de Loire alors Inférieure et de Mayenne et Loire (la Maine est venue plus tard) discutaient sur les limites des deux départements. Les gens de la base, vraisemblablement fatigués des parloles officielles passaient à l'action. Le registre des délibérations du Conseil municipal de Montrelais ouvert à la date du 31 août 1792 nous livre l'acte de décès de la Pierre de Bretagne ainsi rédigé :

« (La réunion) tenue par Monsieur MARTIN, Maire, assistaient Mrs Jean SIMON père,
« Vice-maire, Jacques DESLANDES, MOREAU, REVERRIER, fils, BORE officiers
« municipaux et Pierre TOURMEAU l'aîné, procureur de la commune.

« A été procédé à la vente par adjudication de la ci-devant Pierre de Bretagne en
« conséquence de la publication qui en a été faite tant au bourg qu'à la rue du Fresne de
« cette paroisse le 24 de ce mois par le Sieur PERDRIAU notre greffier au son de la
caisse.

« Ladite pierre a été portée par M. Pierre TOURMEAU l'aîné à 15 livres.

« Par Mathurin AUGER, charpentier à 15 livres 10 sols et personne n'ayant enchéri
« l'adjudication a été faite audit Sieur AUGER pour ladite somme de 15 livres 10 sols
« qu'il a remis de suite aux mains du Sieur J. REVERRIER fils, l'un de nous, qui sera
employée en pain, être distribuée aux pauvres de cette paroisse le dimanche 9 septembre
« prochain.

La tradition purement orale dit que le Sieur AUGER brisa la pierre en morceaux qui furent jetés à la Loire. Peut-on voir là un rapport avec le rocher immergé et visible lors des basses eaux ?

Une autre affirmation écrite, celle là, mais dont la référence est malheureusement perdue, fait état d'un morceau de pierre qui serait incorporé dans les fondations d'une maison du Fresne, visible dans la cave et sur lequel on distinguerait des caractères gravés. Souvenons nous de ce qui est précédemment dit au sujet des LER'HS bretons, dont les écritures remontent au IXème siècle. Le IXème siècle, mais c'est le traité d'Angers fixant la limite de la Bretagne à ce qui devait devenir Ingrandes.

Avant de tourner définitivement la page, regardons encore une fois ce petit coin de terre qui nous est si familier, représenté approximativement par l'emprise actuelle de la rue de la Pierre de Bretagne, qui, il y a onze siècles et plus, a été propulsé au premier rang de l'actualité d'alors, grâce au parrainage du Haut et Puissant Roi des Bretons et du non moins Haut et Puissant Roi des Francs.

LA PIERRE DE BRETAGNE

ADDITIF

Quelques renseignements complémentaires sur ce sujet ayant été recueillis depuis la rédaction de la dite note, il est nécessaire de les incorporer sous forme du présent additif.

(1) D'abord, une première erreur matérielle, page 2, il est précisé « que le rédacteur de la chronique historique du bulletin paroissial d'Ingrandes en 1909 était probablement le curé de l'époque, l'Abbé GRASSET ». Ce dernier a été nommé seulement en 1913, son prédécesseur était l'Abbé MANCEAU.

(2) Dès la deuxième page est évoqué le traité d'Angers et la fixation de la frontière en résultant à la rue de la Pierre de Bretagne, ou tout au moins à son emplacement. La présence de cette pierre au XI^{ème} siècle semble authentifier l'endroit précis fixé pour cette frontière. L'examen de la carte de l'Institut de géographie révèle que le débouché sur la Loire de la rue de la Pierre de Bretagne est exactement situé à égale distance de l'entrée de la Boire à Ingrandes d'une part, et de la Bastille au Fresne, d'autre part. C'est en plein milieu de cet « amas rocheux » indiqué en fin de page 2. Simple coïncidence ou résultat d'une volonté délibérée ? La deuxième hypothèse est la plus satisfaisante, d'autant plus que le choix de cet amas rocheux venant surplomber directement la Loire était particulièrement bien choisi pour l'implantation hors d'eau d'une frontière, puisqu'il permettait de contrôler directement la rive et par voie de conséquence le chemin de rive, moyen de pénétration reconnu de tous les historiens. Cette implantation correspond-elle à une agglomération préexistante ? Rien ne permet de l'affirmer. L'historien LEBRUN affirme que la paroisse d'Ingrandes existait déjà en l'an mille. Le traité d'Angers est de 851 d'où un battement de 149 ans au maximum. De là à conclure qu'il existait déjà des habitations à cette époque, il n'y a qu'un pas à franchir que rien, d'ailleurs ne peut justifier.

(3) Page 6, il est indiqué « qu'il existait à cet endroit une place séparant la Bretagne de l'Anjou, sans que malheureusement on puisse en déterminer les contours d'une façon précise. La Pierre de Bretagne n'aurait-elle pas été implantée sur l'angle de cette place ? »

Un examen plus attentif du plan cadastral de Montrelais déposé à la mairie du Fresne esquisse le côté droit de la rue de la Pierre de Bretagne, côté Ingrandes. Au carrefour des rues des Caves et de la Pierre (angle nord est) est esquissé un endroit libre, en retrait, qui pourrait bien être la fameuse place (petite d'ailleurs) qui séparait les deux provinces. On peut alors imaginer l'implantation de la Pierre sur cette place. Cette solution a le mérite :

De supprimer l'implantation en Bretagne gênant la circulation (page 6),

Et de coïncider avec l'affirmation que « C'était là qu'on donnait jadis les exploits de sentences et qu'on y ajournait les parties plaidantes (page 3), une place se prêtant à ce genre de manifestations ;

Quoiqu'il en soit, on peut affirmer sans grand risque d'erreur que la Pierre était bien implantée au carrefour des rues des Caves et de la Pierre de Bretagne, l'endroit exact ne variant que de quelques mètres.

Quant au tracé de la frontière séparatif de la Bretagne et de l'Anjou, indiqué page 6, il appelle quelques précisions. La carte de CASSINI dressée tout à la fin du 18^{ème} siècle indique cette frontière comme partant de la Charbonnerie suivant le côté est du chemin de la Combaudière, qui à cette époque rejoignait la route de Candé, passait derrière la Combaudière (celle-ci étant en Bretagne) traversait la route de Paris à Nantes (RN 23) et atteignait la ferme du Brulis (alors appelée la Brulerie ou le Clos de Brullée). L'indication portée dans la précédente note n'était qu'une hypothèse en ce qui concerne le chemin des Guillaumières permettant de rejoindre le tracé connu du haut de la rue de la Pierre de Bretagne.

L'examen de la carte de CASSINI révèle la préexistence du chemin de la Combaudière allant alors jusqu'à la Charbonnerie. C'était vraisemblablement le tracé primitif de la route de Candé, arrivant à la ferme du Brulis, amorçant un virage pour rejoindre le chemin des Guillaumières, autrefois route d'Angers à Nantes qui elle-même abordait la ville d'Ingrandes par la Chaussée, le Mesurage, l'actuelle rue de la Mairie, la rue du Pont, le début de la route de la Riottière, le chemin des Guillaumières, celui des Porteaux et la Brélerie et vraisemblablement la Hersière puis la côte de Bray. Le tracé de la route de la Riottière remonte en tant que grand chemin au début du 18^{ème} siècle. Elle n'était pas encore vraiment carrossable au début de la Révolution (d'après les archives). Une fois de plus le plan cadastral du Fresne vient à notre secours. En 1824, la route départementale (D 26) séparant les deux départements, partait du haut de la rue de la Pierre de Bretagne après un tournant près de la Caternité, remontait vers le nord et s'arrêtait au carrefour du chemin des Guillaumières (à l'est) et du chemin des Porteaux (à l'ouest) allant à la Brélerie. On l'appelait le chemin noir, souillé qu'il était par la poussière de charbon tombant des cacolets dont étaient bâtés les chevaux descendant de la mine de la Peignerie via la Brélerie. A la place de la deuxième partie de la D 26 rejoignant actuellement la route de la Riottière, en passant entre les stades des deux communes, il existait à peu près au même endroit mais zigzagant à travers les terres un petit chemin rural dit « petit chemin du Longuenais » Etait-ce la frontière ? Il est bien difficile de l'affirmer. Dans les archives du Prieuré de Villeneuve en 1569 on trouve un Pierre ODION propriétaire de deux quartiers de vigne en friche sis à la Guillaumière près de la « Bosse » de Bretagne, ce qui prouve que la frontière devait se trouver dans ce secteur. Quant à la « Bosse », il s'agissait peut-être d'une borne ou d'une butte. Au cours des siècles le tracé de la frontière changea. De 1412 à 1414 se déroule devant le Parlement de Paris un retentissant procès entre les marchands fréquentant la rivière de Loire et Jehan de CRAON, seigneur de Champtocé et d'Ingrandes pour perception abusive de droits de péage. Aussi les mariniers évitaient-ils autant que possible de passer sur les terres de Jehan de CRAON afin de

ne pas être soumis aux exactions. Quelques fois, ils débarquaient leurs vins à la « Villeneuve d'Ingrandes » appartenant au sire de « ROHAN du côté de Bretagne » ? S'agit-il du Villeneuve actuel ? (Annales de Bretagne et des Pays de Loire, année 1985 n°1)